L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 JANVIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12.

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun désaveu ni refus, soit un journal quotidien, soit un annonce-journal, ne sera accordé comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, au moins 24 heures avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Les contrats par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion. La carré est de DIX lignes ou moins.

AGENCEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, 600; les Banques, Compagnies d'Assurance, et autres entreprises publiques, 700; les agens pour navires, balleniers et bateaux à vapeur ou les maisons de commerce traitant la commission, 800. Ce dernier agencement ne permet d'annonce qu'à l'agent.

Le privilège des souscripteurs aux avis extraits d'un certain nombre, leur est retiré tout par sécurité.

LES ANNONCES de ventes et de drogues, les articles leur apeler l'attention du public à des venues d'insertions de bonne nature, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES quine devront paraître que pertinent volleyeurs et 1/2 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou avis d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, jusqu'au double du prix des annonces ordinaires d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan des maisons de commerce, locations, habitations, plantations ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, seront payées comme annonces spéciales, et ne seront accordées aux abonnés, à répandre et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant mêtres chaque jour de nouveaux annonces publiques, pendant un mois et devront être payées en conséquence.

LES ANNONCES de ventes et de drogues publiques, et autres annonces d'une nature publique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA.....Capt. Leitch.
BRITANNIA.....A. Hewitt.
CALEDONIA.....E. G. Lost.
ACADIA.....Capt. Byrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

De Liverpool.	De Boston.
Britannia.....4 janvier	17 février.
Caledonia.....4 février	17 mars.
Acadia.....4 mars	17 avril.

80 Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax.....20

Il y a bord de chaque et a emploi un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steamships devront passer par les bureaux du Postmaster.

JOHN R. MARVIN & ANDREWS
Propriétaires
7 Canal Rue, Nouvelle-Orleans.
8 janv

CABOTAGE

POUR ST LOUIS.—Le beau steamboat ALEXANDER NOTT, capt. John C. Swon, jaugeant 600 tonneaux, partira pour le dessus le 5 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. MARVIN & Co. 21 Poydras.
sor à Cora, un avis la rue Poydras.
31 janv

POUR NAPOLEON, CLARKSVILLE, HIGHLAND, MADISON, capitaine Alexander Brother, partira vers le 10 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. MARVIN & Co. 21 Poydras.
30 janv

Le paquebot regulier ST LANDRY, capt. W. Hodge, jaugeant 300 tonneaux, entre la Nouvelle-Orleans et la Opelousas, partira pour ce dernier port, mercredi, 31 janvier à midi, pour fret ou passe s'adresser à bord ou à
ADAMS & WHITALL.
30 janv—3

POUR LES ATTAKAPAS (ou Plaquemines).—La nouvelle steamer bon marché, à double machine NEW ORLEANS, capitaine Chas. Johnson, partira mercredi prochain, 30 janvier, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Mammoth, Nassau, Bayou Black, Franklin, Pattersonville, Bayou Bruslick et tous les ports intermédiaires sur le Teche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN NALL, No 1, Front Levée.
La New Brunswick offre par ce bateau d'excellents et de beaux aménagements pour passagers. Il est engagé pour faire le voyage des Attakapas durant toute la saison. Le navire est de DIX lignes ou moins. Les prix que n'importe quel bon bateau laisser les mêmes voyages.
30 janv

PAQUEBOT DU DIMANCHE—NEW TAYLOR, capitaine Millinen's Bend, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez. Le beau steamboat NEW TAYLOR, 300 tonneaux, capitaine Millinen, partira pour le dessus le dimanche 28 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. W. BRARD.
23 Tchoupitoulas
28 janv

Le bateau à vapeur MISSOURI MAIL, convertible en bac-passagers, et possédant des aménagements de bac, de bonne nature, sous le commandement de capitaine Littleton, sera à l'avenir pour le service des Bayous des voyages de la Fourche et de Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Il partira comme Dimanche de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches, pendant les hautes eaux, et tous les mercredis pendant les basses eaux. Le retour de Thibodeaux les mardis et vendredis à 10 heures du matin, et Donaldsonville, les mercredis et samedis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
L. W. BRARD.
23 Tchoupitoulas
3 janv—97